



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.pro/ExCom/47/28
23 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJET : GÉORGIE

Le présent document comprend les observations et les recommandations du Fonds du Secrétariat sur les propositions de projets suivantes :

Fumigènes

- Assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle dans les hangars à grains et les installations de stockage ONUDI

Halon

- Programme de gestion de la banque de halons ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET
- PROJETS NON PLURIANNUELS
PAYS : GÉORGIE**

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle dans les hangars à grains et les installations de stockage	ONUDI
---	--------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Unité nationale d'ozone pour la Géorgie
---	---

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)**

Annexe E, bromure de méthyle	9,9		
------------------------------	-----	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE D'OCTOBRE 2005)

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
Bromure de méthyle	9,9			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	Sans objet
--	------------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
		a)	218 000

TITRE DU PROJET :	a)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	Sans objet
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	7,2
SAO à introduire (tonnes PAO) :	7,2
Durée du projet (mois) :	48
Montant initial demandé (\$US) :	276 519
Coût final du projet :	
	Coûts différentiels d'investissement (\$US)
	205 000
	Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)
	20 500
	Coûts différentiels d'exploitation (\$US)
	Coût total du projet (\$US)
	225 500
Participation locale au capital (%) :	100
Élément d'exportation (%) :	Sans objet
Subvention demandée (\$US) :	225 500
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	Sans objet
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	20 295
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	245 795
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	Sans objet
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	Oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation générale des coûts indiqués ci-dessous
--------------------------------------	--

DESCRIPTION DU PROJET

1. L'ONUDI, en faveur Gouvernement de la Georgie, a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 47^e réunion une proposition de projet d'assistance technique pour l'élimination de 7,2 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées dans les hangars à grains et les installations de stockage en Géorgie, pour un montant de 276 519 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui. Cela représente la consommation totale des utilisations contrôlées de bromure de méthyle admissibles aux fins de financement en Géorgie.

2. En Géorgie, pour être conforme, le niveau de base de bromure de méthyle est de 13,7 tonnes de PAO. La consommation de 2004 signalée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal était de 9,9 tonnes PAO. 8,4 tonnes PAO de bromure de méthyle supplémentaires sont utilisées pour des applications de quarantaines et des applications préalables à l'expédition.

Contexte

3. A sa 37^e réunion, le Comité exécutif a approuvé 220 000 \$US pour un projet d'assistance technique visant à l'élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols, devant être mis en œuvre par l'ONUDI. Par ce projet, le Gouvernement de la Géorgie s'est engagé à éliminer 6,0 tonnes PAO de bromure de méthyle d'ici fin 2006, ceci représentant le montant total de bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des sols.

Consommation de bromure de méthyle et réglementation

4. Le bromure de méthyle est utilisé en Géorgie depuis 1950. Le bromure de méthyle est utilisé dans des applications après récolte pour traiter les moulins à farines et les installations de stockage des grains. Il est utilisé une fois par an, en juillet, essentiellement pour lutter contre les insectes nuisibles.

5. La Géorgie dispose de moyens efficaces pour contrôler les importations et les utilisations de bromure de méthyle. Les licences d'importation sont délivrées par le Ministère de l'économie et du commerce sur la base d'une lettre du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. L'autorisation d'importation n'est accordée qu'aux entreprises remplissant des conditions réglementaires spécifiques.

Proposition de projet

6. Le projet vise à fournir une assistance technique et une formation dans l'application de la phosphine seule et de la phosphine du dioxyde de carbone (technologie Ecofume) associée à l'adoption de pratiques intégrées de lutte phytosanitaire. La phosphine est actuellement utilisée pour fumiger une minoterie à Tbilisi.

7. Le coût total du projet d'assistance technique, tel qu'il a été présenté, est de 276 519 \$US, ce qui comprend le matériel et l'équipement (112 365 \$US) requis pour l'application des technologies de substitution proposées (c'est-à-dire des distributeurs de

comprimés de phosphine, de l'équipement de sécurité et de contrôle), la mise en place d'ateliers de formation, la sous-traitance, les consultants nationaux et internationaux (115 100 \$US) et les coûts de fonctionnement (9 054 \$US).

8. Le projet sera mis en œuvre par l'ONUDI en coordination avec l'Unité d'Ozone dans le cadre du Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. L'échéance estimée pour la mise en application du projet est de quatre ans.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Questions liées à la consommation de bromure de méthyle

9. Le Secrétariat a constaté que les réductions de bromure de méthyle proposées dans le programme d'assistance technique pour la fumigation des sols n'avaient pas été réalisées. A cet égard, l'ONUDI a signalé que même si le projet de fumigation des sols avait été approuvé en 2002, la mise en œuvre réelle n'avait commencé qu'en 2003 après la signature de l'accord des parties prenantes. Par conséquent, le projet devrait être mené à bien d'ici fin 2006, soit un an plus tard que la date proposée à l'origine. Le projet d'assistance technique est en cours d'application sans problèmes majeurs. Sur la base des essais réalisés dans trois régions différentes, l'ONUDI a signé un nouveau contrat avec une institution nationale en vue d'apporter aux agriculteurs une assistance technique et une formation pour l'utilisation des technologies de substitution du bromure de méthyle.

Viabilité et questions de coûts

10. Le Secrétariat a fait part de ses préoccupations auprès de l'ONUDI au sujet de la viabilité à long terme de l'élimination du bromure de méthyle dans les applications après récolte, en tenant compte du fait que, comme indiqué dans la proposition, les principales parties prenantes en Géorgie ne veulent pas passer à une technologie de substitution du bromure de méthyle. Le Secrétariat a également constaté les points suivants :

- a) La consommation de bromure de méthyle pour 2004 en Géorgie se situe déjà en dessous du niveau de consommation autorisé pour 2005;
- b) Une quantité supplémentaire de bromure de méthyle sera éliminée en 2006 une fois que le programme d'assistance technique pour la fumigation des sols sera pleinement mis en place; et
- c) La prochaine mesure de contrôle du bromure de méthyle est prévue pour le 1^{er} janvier 2015 (élimination totale).

11. A cet égard, l'ONUDI a indiqué que l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans ces installations est une priorité pour le Gouvernement de la Géorgie. A moins que les actions

appropriées ne soient mises en œuvre immédiatement, la consommation de bromure de méthyle dans le secteur continuera jusqu'en 2015, et pourrait encore plus augmenter qu'elle ne l'a fait jusqu'à ce jour (passant de 6,0 tonnes PAO en 2002 à 7,2 tonnes PAO en 2005). Le Gouvernement souhaiterait également harmoniser toutes les normes et règles de sécurité avec l'Union européenne.

12. Le Secrétariat et l'ONUDI ont également débattu d'un certain nombre de questions techniques et financières, l'ensemble d'entre elles ayant été prises en considération dans la proposition de projet révisée présentée à la 47^e réunion. Par la suite, le coût du projet a été ajusté à 225 500 \$US. Les coûts de fonctionnement n'ont pas été invoqués.

13. Le Secrétariat recommande l'approbation générale du projet de proposition au niveau indiqué dans le tableau ci-après, étant entendu qu'aucun autre financement ne sera fourni par le Fonds multilatéral pour l'élimination de toutes les utilisations contrôlées de bromure de méthyle en Georgie :

	Titre du projet	Financement du projet (US \$)	Coût d'appui (US \$)	Agence d'exécution
a)	Assistance technique pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé dans les hangars à grains et installations de stockage	225 500	20 295	ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS
PAYS : GÉORGIE

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Programme de gestion de la banque de halons	ONUUDI
--	--------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Unité nationale d'Ozone de Géorgie
---	---------------------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Annexe A, Groupe II	Halon : 36,2		
---------------------	--------------	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

Nom de la SAO	Halon	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
	Halon-1211 : 10,2			
	Halon-1301 : 26			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	
--	--

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	a)	Financement – millions \$US	Élimination – tonnes PAO
		82 000	43

TITRE DU PROJET :	a)
Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :	
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	37,4
SAO à introduire (tonnes PAO) :	
Durée du projet (mois) :	36
Montant initial demandé (\$US) :	234 750
Coût final du projet :	
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	61 300
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)	3 630
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)	0
Coût total du projet (\$US)	64 930
Participation locale au capital (%) :	Sans objet
Élément d'exportation (%) :	0
Subvention demandée (\$US) :	64 930
Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :	Sans objet
Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :	5 844
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	70 774
Financement de contrepartie confirmé (O/N) :	Sans objet
Échéances de surveillance incluses (O/N) :	oui

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation générale aux coûts indiqués ci-dessous
--------------------------------------	---

DESCRIPTION DE PROJET

14. L'ONUDI a présenté, en faveur du Gouvernement de la Géorgie, un projet visant à créer et à mettre en œuvre le programme national de gestion du halon qui aidera la Géorgie à remplir ses obligations liées au Protocole de Montréal.

15. L'ONUDI a présenté une demande de 234 750 \$US pour un projet de banque de halons en se fondant sur la réussite d'un programme similaire dans un pays voisin dont les capacités installées sont bien plus élevées. Suite à des débats avec le Secrétariat du Fonds, l'ONUDI a modifié sa proposition et a demandé 64 930 \$US, auxquels s'ajoutent les coûts d'appui de 5 844 \$US pour entreprendre les activités suivantes :

- Création d'un service national de réclamation et d'une banque de halons pour le halon 1211, 1301 et 2402;
- Création d'une base de données des utilisateurs de halon, inventaire du halon installé et des prévisions des besoins cruciaux en halons,
- Création d'un groupe consultatif /comité directeur pour la gestion du halon;
- Élaboration et mise en œuvre d'une formation technique sur la gestion du halon, sur les technologies de substitution du halon pour la lutte contre l'incendie et sur la maintenance écologique de l'équipement fonctionnant au halon à l'intention des entreprises de lutte contre l'incendie, des principaux usagers finaux et des autorités de lutte contre l'incendie; et
- Développement et mise en œuvre d'activités de sensibilisation et d'éducation publique.

16. En Géorgie, le halon 1211 est essentiellement utilisé dans les extincteurs portables tandis que le halon 1301 est utilisé dans des systèmes fixes de lutte contre l'incendie protégeant des installations et des biens de valeurs dans divers secteurs de l'économie nationale, tels que des équipements militaires, des entreprises de télécommunications et des terminaux pétroliers. De grandes quantités de halon 2402 sont également installées dans les équipements militaires.

17. La Géorgie ne produit pas de halon et dépend entièrement des importations d'autres pays. Le halon 1211 est importé en grandes quantités et est ensuite placé dans les extincteurs portables par les fabricants et les distributeurs locaux d'équipement de lutte contre l'incendie. Les extincteurs portables fonctionnant avec du halon 1211 sont également importés. Le halon 1301 est importé pour les systèmes fixes de lutte contre l'incendie et en grandes quantités pour le remplissage.

18. En mai 2005, une étude globale sur le secteur de lutte contre l'incendie de la Géorgie a été menée en vue de préparer un plan d'élimination de la consommation de halon. La proposition a permis de définir quelle était la plus grande entreprise responsable du soutien technique dans le secteur de la lutte contre l'incendie, ainsi qu'un grand nombre d'utilisateurs finaux des équipements de lutte contre l'incendie en Géorgie.

19. La capacité installée est estimée à 183 tonnes PAO pour le halon 1211, à 570 tonnes PAO pour le halon 1301 et à 966 tonnes PAO pour le halon 2402. Pour la Géorgie, les derniers chiffres signalés de consommation de halon, en vertu de l'article 7, étaient de 36,2 tonnes PAO en 2004.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

20. La proposition révisée est conforme aux lignes directrices et aux pratiques établies en ce qui concerne la banque de halons conformément à la décision 18/22. Les équipements de la banque de halons seront utilisés pour la récupération et le recyclage de tous les halons consommés dans le pays.

21. L'ONUDI a signalé que le projet était inscrit au budget, s'appuyait sur les forces du marché et sur le contrôle de l'Unité nationale d'ozone pour permettre le fonctionnement durable des équipements. Il est prévu que les équipements soient installés dans une entreprise privée dont le fonctionnement durable ne dépend pas du fonctionnement rentable des équipements de la banque de halons. Le Gouvernement continuera à posséder son propre équipement pour veiller à la viabilité de l'opération dans le cas où l'entreprise choisie ne puisse plus entretenir les équipements. Le Gouvernement pourra transférer les équipements à d'autres entreprises si nécessaire.

22. L'équipement permettra de recycler l'ensemble des trois quantités connues de capacités installées dans le pays, à savoir le halon 1211, 1301 et 2402.

RECOMMANDATIONS

23. L'approbation générale du projet est recommandée en matière de financement, notamment en ce qui concerne les coûts d'appui de l'agence de 9 pour cent, indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Financement du projet (US\$)	Coût d'appui (US\$)	Agence d'exécution
(a)	Programme de gestion de la banque de halons	64 930	5 844	ONUDI
